

Exemples de produits acceptés

GARAGE

Peinture, teinture, vernis, térébenthine, antigel, batterie d'auto, essence, adhésif, colle, aérosol, dégivreur, dégraissant, diluant à peinture, huiles, etc.

CUISINE

Acides, cire à plancher, combustible à fondue, désinfectant, produits nettoyants, etc.

SALLE DE BAIN

Alcool à friction, cosmétiques, débouche-tuyaux, eau de javel, médicaments, peroxyde, produits nettoyants, désinfectants, etc.

ATELIER

Colle, calfeutrant, décapant, encre, époxy, goudron, méthanol, naphte, produits en aérosol, protecteur (cuir, suède, vinyle), scellant, teinture, etc.

AUTRES PRODUITS

Piles, allume-feu solide et liquide, bombonne de propane, chlore, engrais, fongicides, herbicides, insecticides, pesticides, aérosols de tout genre, tubes fluorescents, lampes fluocompactes, matériel électronique et informatique (TIC) (ex. : cellulaires, tablettes, ordinateurs), etc.

Tout au long de l'année, il est possible d'aller porter certains de vos produits à la Ressourcerie.

Des questions ?

www.mrcgranit.qc.ca

819-583-0181 ou 1-888-783-0181



Adresses et dates de collectes

MUNICIPALITÉ DE ST-SÉBASTIEN

Si la collecte n'a pas eu lieu dans votre rue à la date indiquée, les produits seront recueillis le lendemain.
La collecte pourrait être annulée selon l'évolution du COVID-19. Vérifier sur le site internet de la MRC pour la dernière mise à jour.

8 juillet 2020

- 4^e RANG
- 6^e RANG
- 10^e RANG
- CHEMIN FILLION
- ROUTE 263 (Lambton à rue Principale)
- ROUTE DU 4^e AU 7^e RANG
- RUE BERNIER
- RUE DE LA FABRIQUE
- RUE DION
- RUE DORVAL
- RUE PARADIS
- RUE PRINCIPALE (#411 sur rue Principale à la rue Paradis)
- RUE PROTEAU
- TERRASSE DES PEUPLIERS

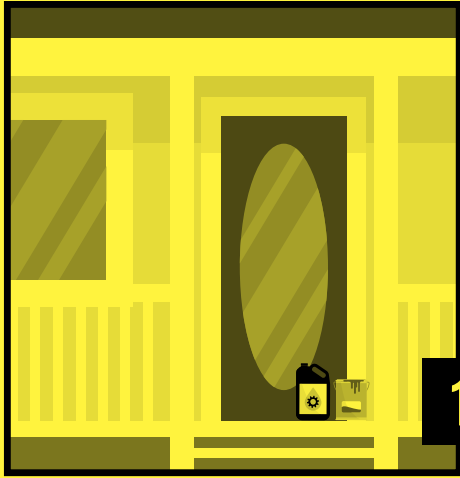
9 juillet 2020

- 1^{er} RANG
- 9^e RANG
- ROUTE 263 (village vers Ste-Cécile)
- ROUTE DE LA STATION
- RUE COMMERCIALE
- RUE PRINCIPALE (rue paradis à route 263 vers Ste-Cécile)

RDD

COLLECTE DES RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX





Déposez vos RDD
à l'extérieur,
près de votre porte
d'entrée principale,
à l'abri des intempéries.



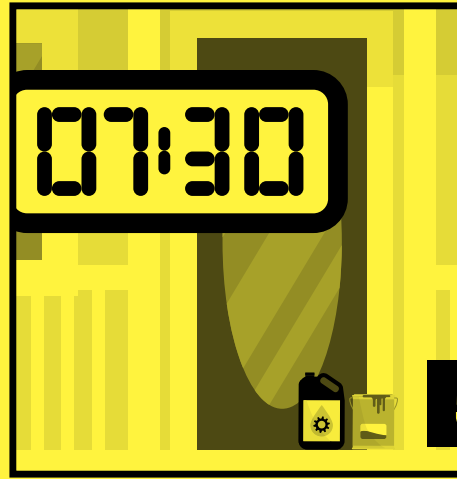
Ne placez pas les produits
dangereux près de la rue
afin de prévenir les risques
d'accident avec les enfants
ou les animaux.



Identifiez vos RDD à l'aide
des étiquettes fournies,
lesquelles peuvent être
brochées ou fixées avec
du ruban adhésif.



Placez le reste de cette
affiche dans votre porte
ou fenêtre de façon à ce
qu'elle soit bien visible
de la rue. Elle indique
à l'agent en environnement
que vous avez des RDD
à faire collecter.

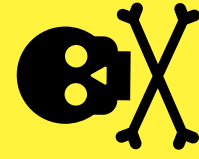


Les produits (RDD)
doivent être déposés
avant 7 h 30 le matin
de la collecte de votre rue.



ATTENTION

Ces produits peuvent comporter certains dangers, veuillez
suivre nos instructions. Les produits doivent être dans
leur contenant d'origine ou correctement identifiés.



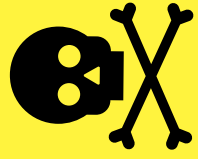
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX

Brochez ou fixez avec du ruban adhésif sur vos produits.